

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ BELTON AEROSOL, (Règlement (CE) n°1907/2006 - REACH)  
Version N°4 (23/10/2012)

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ BELTON AEROSOL

### SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : BELTON AEROSOL

Code du produit : BELTON

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale :

Adresse : SARL SNGS 32 Avenue des Pierrelets 45380 CHAINGY.

Téléphone : 02.38.46.68.00. Fax : 02.38.88.94.87.

contact@sngs-france.fr

Nom de la personne responsable : T. BAUD - Gérant

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence : 01-45-42-59-59.

Société/Organisme : ORPHILA - INRS - <http://www.centres-antipoison.net>.

### SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

**Danger pour la santé** : Danger par aspiration – Catégorie 1-Danger (CLP : Asp.Tox.1)

Toxicité aiguë, par inhalation – Catégorie 4 – Attention (CLP : Acute Tox.4)

Irritation oculaire – Catégorie 2A- Attention (CLP : Eye Irrit.2)

Irritation cutanée – Catégorie 2-Attention (CLP : Skin Corr.2)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique – Irritation des voies respiratoires –  
Catégorie 3 – Attention (CLP : STOT SE 3)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée – Catégorie 2 –  
Attention (CLP : STOT RE 2)

**Dangers physiques** : Aérosols inflammables – Catégorie 1 –Danger (CLP : Flam. Aérosol 1)

Aérosol (CLP : Press. Gas)

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

F+ ; R12

XN ; R20/21-R65-48/20

R66

Xi ; R36/37/38

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Le mélange est utilisé sous forme d'aérosol.

Pictogramme de danger :



SGH02  
Inflammable



SGH08  
Sensibilisant, mutagène,  
Cancérogène,  
Reprotoxique



SGH07  
Toxique, Irritant,  
Sensibilisant,  
narcotique.

Mention d'avertissement :

DANGER ATTENTION

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ BELTON AEROSOL, (Règlement (CE) n°1907/2006 - REACH)  
Version N°4 (23/10/2012)

**Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :**

H222 Aérosol extrêmement inflammable

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H332 Nocif par inhalation

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

H315 Provoque une irritation cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes<ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus>à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée < indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.

**Conseils de prudence - Prévention :**

P251 Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes – Ne pas fumer.

P261 Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P280G Porter des gants de protection.

P260 Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols.

**Conseils de prudence - Intervention :**

P304+P340+P312 EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position

Où elle peut respirer confortablement.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P305+P351+P338+P337+P313 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant Plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

P302+P352+P362+P332+P313+P321 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au Savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.

Traitement spécifique.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

**Conseils de prudence - Stockage :**

P410 Protéger du rayonnement solaire.

P412 Ne pas exposer à une température supérieure à 50 oC/122 oF.

P405 Garder sous clef.

P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.

P235 Tenir au frais

**Conseils de prudence - Elimination :**

P501C Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

P501A Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

**2.3. Autres dangers**

Aucunes dans des conditions normales.

### SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

#### 3.2. Mélanges

| Nom de la substance | Valeur(s) | N°cas     | N°EINECS  | Index CE     | REACH                    | Phrases R                                                                                     |
|---------------------|-----------|-----------|-----------|--------------|--------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| Oxyde de diméthyle  | 50 à 75 % | 115-10-6  | 204-065-8 | 603-019-00-8 | ----                     | F+;R12 ;H220<br>Flamm.Liq.1                                                                   |
| Xylène              | 10 à 25 % | 1330-20-7 | 215-535-7 | 601-022-00-9 | ----                     | Acute Tox 4<br>(inhal)<br>Eye irrit 2<br>Skin Irrit 2<br>STOT SE 3<br>STOT RE 3               |
| Acétate d'éthyle    | 5 à 10 %  | 141-78-6  | 205-500-4 | 607-022-00-5 | 01-<br>2119475103-<br>46 | F ;R11<br>R66<br>R67<br>Xi;R36<br>Flam.Liq 2<br>Eye Irrit 2<br>STOT RE 3<br>STOT RE<br>EUH066 |

### SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.  
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

#### 4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation massive transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.

En cas de contact avec la peau : Risque de gelure si contact prolongé.

En cas de contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau. Si sensation d'irritation, prévenir un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion : Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

### SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Inflammable.

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux.

**5.1. Moyens d'extinction appropriés :** Refroidir les emballages à proximité des flammes pour éviter les risques d'éclatement des récipients sous pression. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former : du monoxyde de carbone (CO), du dioxyde de carbone (CO2)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ BELTON AEROSOL, (Règlement (CE) n°1907/2006 - REACH)

Version N°4 (23/10/2012)

### **5.3. Conseils aux pompiers**

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

## **SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

Prévenir de tout risque d'inflammation des vapeurs.

Prévenir les risques liés à l'inhalation des vapeurs.

Pour les secouristes : Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la section 8).

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

### **6.4. Référence à d'autres sections**

Aucune donnée n'est disponible.

## **SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Se laver les mains après chaque utilisation.

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Pulvériser par de brèves pressions, sans pulvérisation prolongée.

Ne pas pulvériser vers une flamme ou un point incandescent.

Eviter l'inhalation des vapeurs.

Suivre les règles d'usage des récipients sous pression en matière d'hygiène et de sécurité.

#### **Prévention des incendies :**

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Ne pas percer ou brûler même après usage.

Utiliser le mélange dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.

Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas fumer.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

#### **Equipements et procédures recommandés :**

Pour la protection individuelle, voir la section 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Ne pas respirer les aérosols.

#### **Equipements et procédures interdits :**

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

### **7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Aucune donnée n'est disponible.

#### **Stockage**

Conserver hors de la portée des enfants.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ BELTON AEROSOL, (Règlement (CE) n°1907/2006 - REACH)

Version N°4 (23/10/2012)

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition- Ne pas fumer.

Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à

50°C.

#### **Durée de stockage**

12 mois

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

#### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune donnée n'est disponible.

### **SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

#### **8.1. Paramètres de contrôle**

| Composant          | Valeur limite d'exposition |                     | Valeur moyenne d'exposition |                     |
|--------------------|----------------------------|---------------------|-----------------------------|---------------------|
|                    | ppm                        | mg / m <sup>3</sup> | ppm                         | mg / m <sup>3</sup> |
| Acétate d'éthyle   | /                          | /                   | /                           | /                   |
| Xylène             | /                          | 435                 | /                           | /                   |
| Oxyde de diméthyle | /                          | /                   | 100                         | 1920                |

#### **8.2. Contrôles de l'exposition**

Protection individuelle : Eviter toute exposition inutile.

Protection des mains : Porte des gants appropriés résistants aux produits chimiques.

Protection des Yeux : Lunettes de sécurité.

Protection de la Peau : Prévoir une protection de la peau adaptée aux conditions d'utilisation.

Hygiène industrielle : Prévoir une ventilation suffisante pour réduire les concentrations de poussières et/ou de vapeurs.

Pictogrammes (Mentions de mise en garde) :



### **SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

#### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

##### **Informations générales**

État physique : liquide

Couleur : Incolore

Odeur : Ethérée

##### **Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement**

pH : non concerné

Point intervalle d'ébullition : 137 °C

Intervalle de point d'éclair : 25 °C

Pression de vapeur : non concerné

Densité : 0.92-1.08g/cm<sup>3</sup>

Hydrosolubilité : insoluble

Point/intervalle de fusion : non précisé

Point/intervalle d'auto-inflammation : >500°C

Point/intervalle de décomposition : non précisé

Chaleur chimique de combustion : >=30 kJ/g

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ BELTON AEROSOL, (Règlement (CE) n°1907/2006 - REACH)  
Version N°4 (23/10/2012)

## **9.2. Autres informations**

Aucune donnée n'est disponible.

## **SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

### **10.1. Réactivité**

Aucune donnée n'est disponible.

### **10.2. Stabilité chimique**

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune donnée n'est disponible.

### **10.4. Conditions à éviter**

Éviter :

- le gel

### **10.5. Matières incompatibles**

Éviter le mélange avec les bactéricides à caractère cationique pouvant nuire à la stabilité du détergent.

Éviter le mélange avec les bactéricides.

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

## **SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Une irritation des voies respiratoires et des autres membranes muqueuses.

Nocif par inhalation.

Nocif par contact avec la peau.

Irritant pour les yeux.

## **SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

### **12.1. Toxicité**

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur les substances.

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Non biodégradable

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Pas de données

## **SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

AEROSOL NE PAS PERCER OU BRULER APRES USAGE

REMETTRE A UN RECUPERATEUR AGREE. SE REFERER AUX ARRETES PREFECTERAUX EN VIGUEUR.

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

#### **Déchets :**

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ BELTON AEROSOL, (Règlement (CE) n°1907/2006 - REACH)  
Version N°4 (23/10/2012)

**Emballages souillés :**

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

**SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2011 - IMDG 2010 - OACI/IATA 2012).

**14.1. Numéro ONU**

1950

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

UN 1950=AEROSOLS inflammables

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Classification :



2.1

**14.4. Groupe d'emballage**

**14.5. Dangers pour l'environnement**

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

| ADR/RID | Classe | Code | Groupe | Etiquette | Ident. | QL  | Dispo.          | EQ | Cat. | Tunnel |
|---------|--------|------|--------|-----------|--------|-----|-----------------|----|------|--------|
|         | 2      | 5F   | -      | 2.1       | -      | 1 L | 190 327 344 625 | E0 | 2    | D      |

| IMDG | Classe | 2°Etiqu. | Groupe | QL    | FS       | Dispo.             | EQ |
|------|--------|----------|--------|-------|----------|--------------------|----|
|      | 2.1    | SP63     | -      | SP277 | F-D, S-U | 63 190 277 327 959 | E0 |

| IATA | Classe | 2°Etiqu. | Groupe | Passager | Passager | Cargo | Cargo  | Note                                 | EQ |
|------|--------|----------|--------|----------|----------|-------|--------|--------------------------------------|----|
|      | 2.1    | -        | -      | 203      | 75 kg    | 203   | 150 kg | A145<br>A167<br>A145<br>A167<br>A802 | E0 |
|      | 2.1    | -        | -      | Y203     | 30 kg G  | -     | -      | A145<br>A167<br>A802                 | E0 |

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Aucune donnée n'est disponible

**SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**- Dispositions particulières :**

Aucune donnée n'est disponible.

**- Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français :**

Surveillance médicale renforcée pour les salariés affectés à certains travaux définis par l'article L 4111-6 et les décrets spéciaux pris en application : agents chimiques dangereux : Décret N° 2003-1254 du 23/12/2003.

Surveillance médicale renforcée pour les salariés qui réalisent des travaux fixés dans l'arrêté du 11 juillet 1977.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ BELTON AEROSOL, (Règlement (CE) n°1907/2006 - REACH)  
Version N°4 (23/10/2012)

**- Nomenclature des installations classées (Version 26(Décembre 2011)) :**

| N° ICPE | Désignation de la rubrique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Régime            | Rayon      |
|---------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|------------|
| 1412    | Gaz inflammable liquéfiés (stockage en réservoirs manufacturés de), à l'exception de ceux visés explicitement par d'autres rubriques de la nomenclature :<br>Les gaz sont maintenus liquéfiés à une température telle que la pression absolue de vapeur correspondante n'excède pas 1.5 bar (stockages réfrigérés ou cryogéniques) ou sous pression quelle que soit la température.<br>1. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 200 t<br>2. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :<br>a) supérieure ou égale à 50 t<br>b) supérieure à 6 t, mais inférieure à 50 t | AS<br><br>A<br>DC | 4<br><br>2 |

Régime = A : autorisation ; E : Enregistrement ; D : déclaration ; S : servitude d'utilité publique ; C : soumis au contrôle périodique prévu par l'article L. 512-11 du code de l'environnement.

Rayon = Rayon d'affichage en kilomètres.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée n'est disponible.

**SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS**

**Libellé des phrases H, EUH et des phrases R mentionnées à la section 2 :**

H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R10 Inflammable

R11 Facilement inflammable

R12 Extrêmement inflammable

R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau

R36 Irritant pour les yeux

R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau

R48/20 Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

R65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ BELTON AEROSOL, (Règlement (CE) n°1907/2006 - REACH)  
Version N°4 (23/10/2012)

**Etiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45**

Symboles de risque :



Phrases de risque :

R 12 : Extrêmement inflammable.

R 20/21 : Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

R 36/37/38 : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R 48/20 : Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

R 65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R 66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Phrases de sécurité :

S 03 : Conserver dans un endroit frais.

S 09 : Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

S 16 : Conserver à l'écart de toute flamme, source d'étincelles et d'ignition. Ne pas fumer.

S 23 : Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

S 24 : Eviter le contact avec la peau

S 26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste

S 33 : Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

S 35 : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

S 36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

S 51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

S 59 : Consulter le fabricant/fournisseur pour des informations relatives à la récupération /au recyclage.

**DENEGATION DE RESPONSABILITE** Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies dans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.